



INFORMATIONS DIVERSES DECHETTERIES

Accès uniquement sur présentation de la carte de légitimation (délivrée par la commune).

Volume maximum accepté : 1 m³. En cas de quantités plus élevées, vous devez vous rendre directement chez : Haldimann SA, Grand Ferme 1, 3280 Morat.

Déchets encombrants

Les déchets encombrants sont acceptés UNIQUEMENT :

- LE PREMIER SAMEDI DE CHAQUE MOIS SUR TOUS LES SITES (en cas de jour férié = report au samedi suivant). Horaire : 09h00 à 12h00.
- LE PREMIER LUNDI DE CHAQUE MOIS A LA DECHETTERIE DE CHABREY (en cas de jour férié = report au lundi suivant). Horaire : 17h30 à 19h00.

Les bennes prévues à cet effet seront donc fermées et inaccessibles lors des autres ouvertures.

Afin de pouvoir permettre à tous les habitants le dépôt de tels déchets, seul 1 m³ est accepté. En cas de quantités plus élevées, vous devez vous rendre directement chez Haldimann SA, Grande Ferme 1, 3280 Morat.

Canettes

Afin de séparer les canettes de l'alu/fer blanc, nous avons décidé d'acquérir des conteneurs uniquement pour ces déchets (facilement reconnaissables à leur couleur jaune) et de les installer à proximité des bennes à alu/fer blanc dans les déchetteries. Nous vous remercions donc de **déposer les canettes (pressées) uniquement dans ces conteneurs jaunes.**

Tri du papier et du carton

Sont considérés comme «PAPIER»

-  journaux – encarts – suppléments
-  papier à lettre – photocopies- listings
-  brochures - prospectus **sans** emballage plastique
-  papier recyclé
-  livres **sans** leur couverture
-  enveloppes
-  catalogues – annuaires téléphoniques **sans** emballage plastique

Sont considérés comme «CARTON»

-  Tous les emballages en cartons **vides**, y compris pour biscuits, médicaments et tous autres petits cartons
-  carton ondulé (de préférence sans ruban en plastique)
-  cartons pour le transport des fruits et légumes (si possible sans autocollant en plastique)
-  boîtes à œufs
-  sacs (cabas)